

## EDITO



Encore un édito consacré aux Villas. Mais peut-être est-ce le dernier de la longue saga aux multiples rebondissements...

Enfin me direz-vous... A l'heure où vous découvrez ce bulletin, vous pouvez constater que **les volets sont ouverts dans une première Villa d'accueil familial...**

Le premier accueillant familial salarié a pris possession de son logement à l'étage et un second sera installé dans les jours suivants. La date d'ouverture est officiellement fixée au 01 mai 2018. En attendant l'arrivée du premier résident, personne âgée ou handicapée, les accueillants mettent en place le mobilier, installent les différents matériels, assurent le nettoyage des locaux, préparent les chambres, etc...

De nombreuses actions de communication sont en cours : article dans les DNA et le RL, encart publicitaire dans le Téléx, émission radio en direct, annonce sur les radios locales (EST FM, Radio Mélodie, Studio 1), distribution de flyers... et probablement France 3 Alsace...

Je ne reviendrai plus sur toutes les tracasseries administratives, que nous avons dû surmonter pour enfin arriver à une première ouverture, qui en appellera d'autres... même si je reste intimement convaincu que les services de l'Etat et du Département devraient nous venir en appui, être facilitateur, plutôt que de nous mettre continuellement des bâtons dans les roues...

Ma vision optimiste m'amène à être confiant dans l'avenir avec en perspectives un rapide remplissage de nos deux villas sur Oermingen, car ce type de structure répond à un réel besoin de la population vieillissante. Le tarif semble abordable (2.190,- € par mois) et même inférieur à ceux pratiqués par les nouvelles maisons de retraite, alors que dans nos villas, un accueillant s'occupe que de trois résidents.

Le groupement, dont je suis l'Administrateur depuis le début de l'année, a pris d'autres initiatives pour s'affranchir de la lourdeur des agréments familiaux délivrés par le Département. Nous envisageons de modifier le concept en format « Résidences Services », qui garantit les mêmes prestations aux résidents.

Sans transition, tout en restant dans le vent, je vous confirme que la commune souhaite soutenir **un projet de parc éolien**, qui pourrait voir le jour sur les parcelles limitrophes avec Keskastel.

Un mat de mesure des vents sera prochainement installé pour en vérifier la faisabilité et la pertinence.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce projet tout en vous garantissant toute notre vigilance sur les impacts écologiques d'un parc de 3 à 4 éoliennes.

Simon SCHMIDT  
Maire de Oermingen

### *ZOOM sur...*

#### *Le tarif de l'eau !*

*Le service de l'eau et de l'assainissement est géré depuis le 01 janvier 2018 par le SDEA. Ce transfert obligatoire de compétences ne change rien pour les abonnés.*

*La Commission Locale fixe les nouveaux tarifs en fonction du nombre de m<sup>3</sup> d'eau relevé sur votre compteur.*

***Sur votre prochaine facture, vous allez constater que le prix de :***

- L'eau passe à 1,50 € (+ 60 cts),***
- L'assainissement est fixé à 1,50 € (- 65 cts).***

***Le montant total par m<sup>3</sup> ne change pas pour les particuliers sauf exception.***

*Cet ajustement technique permet d'équilibrer ces deux budgets et de se rapprocher des tarifs moyens du secteur Ouest du SDEA (Eau : 1,66 € et Assainissement : 1,58 €).*

*La commune reste votre interlocuteur au*

# ETAT-CIVIL

## Naissances du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

### **GEYER Amélia,**

Née le 06 octobre 2017 à Sarreguemines, fille de Geyer Emmanuel et Hertzog Ghislaine, demeurant 11, rue de la Montée.

### **FEUERSTEIN Zoé,**

Née le 04 novembre 2017 à Sarreguemines, fille de Feuerstein Alexandre et Boukerroui Lina, demeurant 21, rue de Herbitzheim.

### **DOMINGUES Esmée,**

Née le 07 novembre 2017 à Forbach, fille de Domingues Julien et Gribelbauer Valérie, demeurant 19, rue de Sarre-Union.

## Naissance du 1<sup>er</sup> trimestre 2018

### **PLICHTA Liam,**

né le 22 mars 2018 à Forbach, fils de Plichta Guillaume et Rimlinger Manon demeurant 2, rue des Alliés.



## Décès du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

### **M. GAPP Edmond,**

88 ans, décédé le 30 octobre 2017 à Diemeringen, ayant demeuré 16, rue de Herbitzheim

### **Mme Vve HERRMANN née ALTMAYER Mathilde,**

92 ans, décédée le 09 décembre 2017 à Diemeringen, ayant demeuré 37, rue des Alliés

## Décès du 1<sup>er</sup> trimestre 2018

**Mme Vve BELLOTT née MULLER Marie Rose,**  
87 ans, décédée le 23 janvier 2018 à Sarreguemines, ayant demeuré 36, rue du Stade

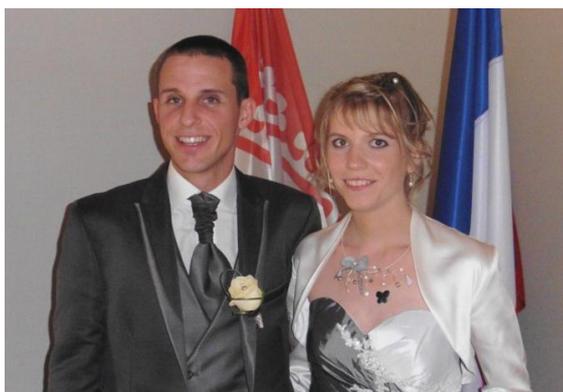
**Mme Vve BACH née KOEPEL Irène,**  
72 ans, décédée le 09 mars 2018 à Bitche, ayant demeuré 54, rue des Alliés

**Mme Vve HERTZOG née SCHREINER Marie Louise,**  
96 ans, décédée le 11 avril 2018 à Sarreguemines, ayant demeuré 13, rue de Herbitzheim

### **Mme Vve DINTINGER née SEMLER Albertine**

90 ans, décédée le 19 avril 2018 à Sarreguemines, ayant demeuré 5, rue du Stade

# MARIAGE



Le 04 novembre 2017  
Jérémy VILLEPINTE  
et  
Delphine BAUER

**Ont quitté la Commune :**

- Mme FILLINGER Aline pour Herbitzheim
- Mme ESCHER Cathy pour Sarre-Union
- M. MULLER Marc pour Domfessel
- M. GUBENO Guillaume pour Kalhausen
- Mme DIDIOT Sandra pour Herbitzheim
- M. GEROLT Philippe pour Sarreguemines
- M. KLEIN Alain et Mme SCHOENACKER Tiphany pour Dehlingen

**Souhaitons la bienvenue à :**

- M. BACH Benjamin 9A, rue de la Mairie
- Mme LEFEBVRE Daisy 15, rue de la Mairie
- M. GAPP Christian et Mme STENNIER Maryline 16, rue de Herbitzheim
- Famille FEUERSTEIN Alexandre 21, rue de Herbitzheim
- Melle LAROCHE Manon 8, rue des Dahlias
- M. LEROUX Fabien 6, rue des Alliés
- M. NICHCIAL Francis 7, rue du Stade
- M. KLEIN Aurélien et Mme GIRA Priscilla 1, rue de Herbitzheim
- M. NIKIFOROFF David et Mme SAMONATI Audrey 13, rue des Romains
- Famille ROSENER Martin 4, Chemin des Bois
- M. MOLINA Frédéric 23, rue des Lilas

**Armande FRAT, centenaire et doyenne de la commune.**

La commune a rendu hommage à sa doyenne, Mme Armande Frat née Bellot.

Originaire d'Oermingen où elle est née le 25 janvier 1918, la centenaire a grandi au village entourée de son frère et de ses trois sœurs. Durant sa jeunesse, elle a aidé ses parents dans la petite exploitation agricole. En juillet 1939, elle a uni sa destinée à Louis Frat militaire de carrière, originaire de Bourges.

De cette union sont nés 2 enfants ; Liliane demeurant à Hochfelden et René qui demeure à Oermingen. Trois petits-enfants, trois arrière-petits-enfants et quatre arrière-arrière-petits enfants ont agrandi le cercle familial qui comprend désormais cinq générations.

Veuve depuis 1994, la jubilaire vit avec son fils René qui l'entoure de son affection. Vive d'esprit, elle s'intéresse à la politique et à la musique, elle cuisine encore pour elle et son fils. Le jour de son anniversaire, Armande a reçu la visite des élus, Paul Nüsslein, Marie-Anne Schmitt et Katia Michels, qui lui ont présenté les vœux au nom de la commune et offert un panier garni.



# Anniversaires



Mme HERRMANN Liliane  
80 ans



M. REEB Roger, 80 ans

## AVRIL 2018

97 ans	Mme Hertzog née Schreiner Marie-Louise le 13.04.1921
84 ans	Mme Bellott née Ehrhardt Jacqueline le 16.04.1934
84 ans	Mme Helmstetter née Hoch Friede le 28.04.1934
80 ans	Mme Herrmann née Masseran Liliane le 21.04.1938
80 ans	M. Reeb Roger né le 24.04.1938
77 ans	M. Stoffel Bernard né le 20.04.1941
76 ans	M. Job Bernard né le 17.04.1942
75 ans	Mme Kappes née Panter Marie-Thérèse le 24.04.1943
73 ans	Mme Ehrhardt née Blaes Denise le 09.04.1945
72 ans	M. Kormann Guy né le 06.04.1946
71 ans	Mme Bach née Schmidt Margot le 18.04.1947
70 ans	M. Bauer Eric né le 01.04.1948

## MAI 2018

84 ans	Melle Kiefer Denise née le 12.05.1934
83 ans	Mme Meyer née Bourdin Joséphine le 30.05.1935
88 ans	M. Schoumacher Gilbert né le 09.05.1936
80 ans	Mme Dahlet née Andres Frieda le 16.05.1938
77 ans	Mme Falter née Gapp Christiane le 09.05.1941
76 ans	Mme Stoffel née Nehlig Elsa le 07.05.1942
76 ans	M. Bachmann Aloyse né le 28.05.1942
75 ans	Mme Maurer née Roehn Elfriede le 06.05.1943
74 ans	M. Schwarz Bernard né le 10.05.1944
74 ans	Mme Kappes née Wendling Marie-Madeleine le 21.05.1944
72 ans	Mme Saam née Buring Nicole le 26.05.1946
71 ans	M. Fierling Jean-Marie né le 08.05.1947
71 ans	Mme Lang née Biebler Lilly le 28.05.1947
70 ans	M. Klein Gilbert né le 02.05.1948



Mme DAHLET Frieda  
80 ans



Mme KOLB Irène, 80 ans

## JUIN 2018

93 ans	Mme Hagemann née Specht Irène le 09.06.1925
87 ans	Mme Goeller née Bloesing Evelyne le 04.06.1931
87 ans	M. Lohmuller Charles né le 22.06.1931
86 ans	M. Schmitt André né le 04.06.1932
85 ans	Mme Bruat née Kappes Marie le 17.06.1933
85 ans	Mme Dorckel Eugénie née le 19.06.1933
85 ans	M. Debes Albert né le 25.06.1933
81 ans	M. Lenhard Gustave né le 03.06.1937
80 ans	Mme Kolb née Hoch Irène le 24.06.1938
79 ans	M. Forthoffer Roger né le 11.06.1939
77 ans	M. Kiefer Bernard (rue des Alliés) né le 04.06.1941
72 ans	M. Kiefer Bernard (rue des Romains) né le 21.06.1946
70 ans	M. Sadler Denis né le 11.06.1948
70 ans	M. Grumbach Marcel né le 15.06.1948

**JUILLET 2018**

89 ans	M. Hertzog Fernand né le 27.07.1929
83 ans	Mme Dehlinger née Muller Louise le 24.07.1935
82 ans	M. Beyer Alfred né le 22.07.1936
80 ans	M. Kiefer Emile né le 27.07.1938
79 ans	M. Helleisen Paul né le 21.07.1939
77 ans	Mme Stutzmann née Metzger Marie-Louise le 01.07.1941
77 ans	M. Klein Alfred né le 06.07.1941
77 ans	Mme Ehrhardt née Peifer Rosine le 11.07.1941
77 ans	Mme Burkel née Klein Marie-Thérèse le 16.07.1941
76 ans	M. Hoffmann Albert né le 03.07.1942
76 ans	Mme Bauer née Quirin Lydia le 23.07.1942
74 ans	M. Lieb Georges né le 20.07.1944
72 ans	Mme Kiefer née Lehnert Liliane le 04.07.1946
72 ans	Mme Schneider Marie-Madeleine le 04.07.1946
72 ans	Mme Kalis née Lang Aliette le 05.07.1946
71 ans	M. Sanchez Alphonse né le 22.07.1947

**A O U T 2 0 1 8**

88 ans	Mme Haessig née Muller Marie-Thérèse le 22.08.1930
88 ans	Mme Bach née Beyer Madeleine le 28.08.1930
82 ans	Mme Ludmann née Gapp Marie-Thérèse le 06.08.1936
82 ans	Mme Muller née Schmitt Simone le 25.08.1936
81 ans	M. Kiefer Alain né le 16.08.1937
80 ans	Mme Gapp née Schaeffer Alice le 03.08.1938
79 ans	Mme Job née Bellot Maria le 14.08.1939
79 ans	Mme Buck née Schmitt Irène le 25.08.1939
75 ans	M. Rocher François né le 09.08.1943
75 ans	M. Ehrhardt Albert né le 30.08.1943
74 ans	M. Debes René né le 01.08.1944
73 ans	Mme Grabherr née Bauer Monique le 23.08.1945
73 ans	Mme Debes née Schmitt Denise le 26.08.1945
72 ans	M. Schmitt Joseph né le 24.08.1946
71 ans	M. Orditz Jean-Marie né le 15.08.1947

**S E P T E M B R E 2 0 1 8**

88 ans	M. Gerolt Adolphe né le 23.09.1930
86 ans	Mme Schmitt née Altmeyer Mathilde le 16.09.1932
85 ans	Mme Schmitt née Steiner Yvonne le 24.09.1933
83 ans	M. Ludmann Gilbert né le 04.09.1935
81 ans	Mme Debes née Glatz Marie-Claire le 17.09.1937
80 ans	Mme Kappes née Kappes Astride le 15.09.1938
79 ans	Mme Helleisen née Bontemps Marie le 07.09.1939
76 ans	M. Michel Alphonse né le 17.09.1941
74 ans	M. Frat René né le 07.09.1944
74 ans	M. Riss Roger né le 13.09.1944
73 ans	Mme Lieb née Hoch Lucie le 03.09.1945
73 ans	M. Gerber Gérard né le 05.09.1945
70 ans	M. Muller Gilbert né le 07.09.1948
70 ans	M. Anthony Gustave né le 25.09.1948
70 ans	Mme Schwarz née Schmitt Christiane le 26.09.1948



Mme KAPPES Astride  
80 ans

## LA MUNICIPALITE HONORE SES AINES



Mme DEBES née GLATZ Marie-Claire  
80 ans, le 17 septembre 2017



Mme MULLER née KOEPEL Erika  
80 ans, le 18 octobre 2017



Mme SCHREINER née PASTOR Annette  
80 ans, le 02 décembre 2017



M. MEYER Raymond,  
85 ans, le 05 janvier 2018



M. TRIMBORN Marcel  
80 ans, le 14 janvier 2018



Mme GUERRERO née MIRA Yvonne  
85 ans, le 08 février 2018



**M. KOLB Robert**  
80 ans, le 22 février 2018



**Mme DEBES née JUNG Marie**  
85 ans, le 23 février 2018



**M. LEHNERT Gérard**  
80 ans, le 18 mars 2018



**Mme DINTINGER née SEMLER Albertine**  
90 ans, le 21 mars 2018



**Mme HERRMANN Liliane**  
80 ans, le 21 avril 2018



**M. REEB Roger**  
80 ans, le 24 avril 2018

### **1. Travaux patrimoniaux 2018 en forêt communale**

Après présentation du programme 2018 des travaux patrimoniaux préconisés par les techniciens de l'ONF, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Créer 2 places de retournement en parcelle 3 et 28 afin d'en améliorer la desserte et faciliter l'exploitation,
- Retenir le projet technique d'aménagement de ces deux aires de retournement pour un montant total de travaux estimé à 22.660,- € HT,
- Solliciter les subventions des fonds européens pour ces travaux,
- Adopter le programme des travaux sylvicoles préconisé par l'ONF pour l'année 2018 et les travaux d'entretien du chemin forestier de la parcelle 22, pour un montant total HT de 8.243,- €.

### **2. Travaux d'exploitation forestière 2018**

Sur demande de Monsieur le maire, le représentant de l'ONF dresse un bilan de l'état d'entretien et sanitaire de notre forêt communale.



Le conseil municipal à l'unanimité approuve le programme des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'exercice 2018, qui concerne les parcelles 3, 7, 10, 17 et 25 pour un volume global de bois à façonner estimé à 1.588 m<sup>3</sup>.

En fonction de la situation du marché du bois et du volume de bois disponible cet hiver, les travaux d'exploitation de certaines parcelles pourraient être différés sur l'exercice suivant.

### **3. Transfert du service eau au SDEA**

Monsieur le maire expose les nouvelles modalités de gestion des compétences du service de l'eau et de l'assainissement qui, dans le cadre de la réforme des collectivités locales, seront transférées aux communautés de communes au plus tard le 01 janvier 2020.



Il convient donc de statuer sur l'opportunité de maintenir notre régie communale du service de l'eau dans l'attente du basculement vers une structure intercommunale ou d'anticiper le transfert vers le Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA).

Le conseil municipal décide :

- De transférer au SDEA, dès le 01/01/18, les compétences listées ci-dessous en eau potable :
  - ✓ Contrôle, Entretien et Exploitation des équipements publics de production, transport et distribution d'eau potable,
  - ✓ Amélioration des équipements publics de production, transport et distribution d'eau potable,
  - ✓ Maîtrise d'ouvrage, assistance technique, extension, étude et rénovation des équipements publics de production, transport et distribution d'eau potable.

### **4. Transfert de l'assainissement au SDEA**

Le conseil municipal décide :

- De transférer au SDEA, à compter du 01/01/18, les compétences listées ci-dessous en assainissement collectif :
  - ✓ Extension, rénovation, assistance administrative et maîtrise d'ouvrage des équipements publics de collecte, traitement et transport des eaux usées et pluviales.

## 5. Application du règlement du service eau / assainissement

Des travaux d'extension des réseaux d'eau et d'assainissement ont été réalisés pour desservir la construction nouvelle en cours sise 9 rue de l'Etang.

En application des dispositions du règlement du service de l'eau et de l'assainissement, les branchements et les frais d'établissement sont mis à la charge du demandeur.



Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Répercuter les frais réels d'établissement des réseaux eau et assainissement à l'usager, M. Ludmann Pierre, propriétaire de la nouvelle construction desservie,
- Mettre à sa charge le montant de 2.261,86 €, correspondant aux frais réels de raccordement au réseau de l'eau potable,
- Mettre à sa charge le montant de 6.290,64 € correspondant aux frais réels de raccordement au réseau d'assainissement.

## 6. Convention de « Rénov'Habitat 67 »

Monsieur le maire préconise la reconduction du dispositif d'aide à l'habitat ancien permettant aux propriétaires de bénéficier d'aides financières de la commune et du conseil départemental.

L'objectif prioritaire consiste au traitement des situations de précarité énergétique des propriétaires occupants, de l'habitat indigne et très dégradé, mais aussi au développement d'une offre de logements à loyers et charges maîtrisés.

Les bâtiments subventionnés sont les immeubles d'habitation construits avant 1900 et repérés conjointement par la commune et le Département.

Le conseil municipal décide de :

- Adopter les dispositions financières pour les immeubles anciens d'habitation construits avant 1900,
- Autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat 2017 - 2020, au titre du PIG Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien, avec le président du Département du Bas-Rhin.

## 7. Enlèvement des épaves de voiture

Monsieur le maire rappelle les dispositions du code de l'environnement, règlementant l'enlèvement des épaves automobiles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Fixer le montant de l'astreinte à 10,- € jour,
- Charger Monsieur le maire de l'application de la procédure d'enlèvement des épaves de voiture et, le cas échéant, ordonner le versement de cette astreinte.

## 8. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

Une subvention de 236,22 € est accordée à M. HUCK Fernand pour les travaux de rénovation des façades de la maison sis 35, rue des Alliés.



## 9. Gestion du parc des véhicules utilitaires

Monsieur le maire précise que dès lors qu'un véhicule des sapeurs-pompiers cesse d'être opérationnel, la commune peut faire valoir son droit de reprise conformément aux dispositions de la convention de transfert du Service d'incendie et de secours de la commune vers le SDIS du Bas-Rhin.

L'application de ce droit a permis à la commune de devenir propriétaire d'un véhicule utilitaire en bon état de type J5. Afin d'optimiser la gestion de son parc automobile, la commune a mis en vente l'utilitaire J9, Immatriculé en octobre 1987. Ce véhicule a été vendu en l'état pour un montant de 2.700,- €.

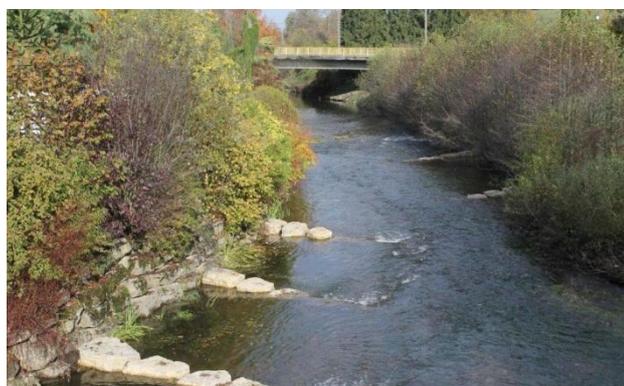
## 10. Indemnisation d'une stagiaire

Dans le cadre de leur projet d'obtention du BAFA, notre commune accueille des stagiaires pour leur permettre de découvrir les activités exercées par les agents d'animations en périscolaire.

Le conseil municipal décide de verser une gratification de 150,- € à Mme KEDZIORA Claire de Oermingen, stagiaire BAFA, présente pendant deux semaines du 23 octobre au 03 novembre 2017.

## 11. Application de la loi GEMAPI

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire transférée à la Communauté de Communes à compter du 01 janvier 2018. Elle concerne notamment l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et de leurs bassins versants, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques...



Une réflexion est en cours au niveau de la Communauté de communes de l'Alsace-Bossue pour transférer cette compétence au SDEA.

## 2. Transfert du PACS aux officiers d'état civil

A compter du 01 novembre 2017, l'enregistrement des PACS se fera en mairie par l'officier d'état civil, ainsi que leur modification ou dissolution. Cette compétence est transférée des tribunaux vers les collectivités locales.

Après vérification de la complétude du dossier et la présence des pièces administratives requises, la signature des conventions interviendra devant l'officier d'état civil, en présence des futurs partenaires en mairie, probablement sur rendez-vous les mardis soirs.

## 11. Divers

### • Distributeur de tickets

Les services techniques de la SNCF ont implanté un distributeur de tickets à proximité de l'accès aux quais, en site propre sur le passage des voyageurs. Installé à titre expérimental dans quatre communes, ce nouveau matériel fonctionne avec l'énergie solaire.



Il permet d'obtenir un billet à usage immédiat, ne nécessitant pas de compostage et utilisable le jour même de l'achat.

### • Autres divers

Les points suivants sont évoqués :

- Brûlage abusif des déchets verts malgré une interdiction réglementaire,
- Stationnement non autorisé de poids lourds dans l'impasse de la rue du Stade ou sur les arrêts bus, alors qu'ils devraient utiliser le parking de la place Leclerc,
- Sécurisation à prévoir d'un regard du réseau électrique endommagé en face de la caserne des pompiers,
- Organisation d'une sortie en forêt le 28/10...

## 1. Modification des statuts de la CCAB

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires de la Communauté de Communes d'Alsace Bossue, correspondant à l'inscription dans les statuts :

- de la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » :
  - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
  - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,
  - La défense contre les inondations,
  - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- des compétences facultatives :
  - La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
  - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques...



## 2. Adhésion de la CCAB au SDEA

Le conseil municipal décide d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes d'Alsace Bossue au SDEA et de désigner M. Simon SCHMIDT, délégué de la Commune au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA.

## 3. Rapport annuel eau / assainissement

Suite au rapport annuel élaboré par l'ARS Alsace pour l'année 2016, l'eau distribuée par la commune est restée conforme aux normes réglementaires et présente une excellente qualité bactériologique.

Les eaux usées collectées sont traitées conformément aux normes réglementaires. Les performances de traitement de la station d'épuration sont excellentes sur l'ensemble des paramètres.

## 4. Tarifs 2018 de la salle polyvalente

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit à l'identique les anciens tarifs.

## 5. Dénomination des noms de rue

Les riverains des nouvelles rues du Muguet et des Dahlias ont été invités à se prononcer sur le maintien de la dénomination actuelle des rues ou leur modification.

Cette démarche résulte des difficultés rencontrées par les livreurs, les secours ou tout autre visiteur pour trouver les adresses dans les nouvelles rues du lotissement alors que la jonction avec l'ancienne rue du même nom n'est pas encore réalisée.

Les résultats du sondage sont sans appel ; sur 16 immeubles concernés, 15 demandent le maintien de l'existant et 1 seul plaide en faveur du changement.



Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Ne pas changer la dénomination des rues de la dernière tranche du lotissement,
- Mettre en place la signalétique des nouvelles rues du lotissement « La Colline du Hohberg »,
- Améliorer la signalisation existante en rajoutant les numéros des maisons desservies par les anciennes rues concernées.

## 6. Signalisation des commerces et services

L'adjoint au maire dresse la liste des commerces et autres services qui pourraient faire l'objet d'une signalisation aux abords du rond-point.



Ce mobilier urbain devra être compatible avec les agencements existants et les opérations d'embellissement du village. La commission de l'aménagement urbain et de l'environnement suit ce dossier...

## 7. Aménagement de la décharge de gravats

Différentes problématiques relatives à l'utilisation de la décharge de gravats de la route de Sarre-Union sont constatées. Ce site devient progressivement un dépotoir d'ordures de tous types non compatibles avec l'environnement forestier.

Les services de l'ONF nous alertent régulièrement sur le caractère illégal de ces dépôts et sur les dommages causés aux arbres. Ce point sera remis à l'ordre du jour.

## 8. Subvention pour les investissements

Monsieur le maire explicite la nouvelle politique du Département visant à soutenir les investissements des communes par la création d'un fonds de solidarité communale.

Il a vocation à aider les collectivités locales à financer leurs opérations indispensables à la vie locale, à raison d'un seul et unique projet sur la durée du mandat municipal, soit sur la période 2018 - 2021.

Pour bénéficier du montant maximum autorisé, le cout global du projet devrait se chiffrer à un minimum de 265.000,- €. Le conseil municipal en prend acte et définira ses priorités lors d'une prochaine session.

## 9. Divers

### • Animation de la fête des Aînés

L'orchestre «Simone» animera la fête des aînés, organisée par la commune en date du 10 décembre 2017, pour un montant de 300,- €.

### • Location d'un terrain communal

Le conseil municipal décide de résilier le contrat de bail précaire et révocable signé avec M. LOHMANN Charles pour la location du terrain situé en bordure de la RD 237, en face de la décharge de gravats route de Sarre-Union, et fixer la date d'effet de la résiliation au 01/03/18.



Une opération de renaturation des abords de la route départementale sera engagée...

### • Autres divers

Les points suivants sont débattus :

- Vigilance sur les effectifs des écoles lors de la prochaine rentrée scolaire,
- Nombre et montant des réservations annuelles de la salle polyvalente,
- Remplacement des ampoules défectueuses de l'éclairage public dans la rue des Lilas...

## TARIFS 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le tableau des tarifs 2018 suivant :

	2017	2018	
<b>A) PRODUITS FISCAUX :</b>			
- Taxe des emplacements publicitaires fixes	15.00	15.00	
- Taxe sur l'électricité	4,00 %	4,00 %	
- Taxe d'Aménagement	2,00 %	2,00 %	
<b>B) REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS</b>			
- Redevance d'assainissement par m <sup>3</sup> HT	2.15	1.50	
- Redevance de l'eau par m <sup>3</sup> HT	0.90	1.50	
- Forfait semestriel HT de branchement eau	15.00	15.00	
<b>C) PRODUITS DE LOCATIONS, CONCESSIONS</b>			
- Loyer 26, rue du Stade	5 787,24	Application de l'indice de référence du logement	
- Loyer 24, rue du Stade	5 769,60		
- Loyer anc. gare 2 <sup>ème</sup> étage	3 135,00		
- Loyer anc. gare 1 <sup>er</sup> étage	4 802,64		
- Loyer garage de l'ancienne poste Ets LZ Bâtiment	1 275,12		
- Loyer jardin de l'ancienne poste M. MULLER J.L.	50,59	+ Indice du fermage : - 3,02 %	
- Loyer terrains du Haehnenberg M. KIEFER J.L.	16,26		
- Loyer terrains du Volgelgesang M. KIEFER B.	30,50		
- Loyer terrains de la Klein Nachweid M. JOB B.	13,95		
- Loyer terrains de la Strohries M. PAUL C.	4,44		
- Loyer terrains de Tiefbrunnenlach M. LOHMANN Ch.	27,92		
- Loyer terrains en parcelle 20 M. UNGERER R.	81,66		
- Concession de passage en forêt M. KELLER R.	56,30		
- Concession de 15 ans pour une tombe simple	80.00		80.00
- Concession de 30 ans pour une tombe simple	160.00		160.00
- Concession de 15 ans pour une tombe double	160.00	160.00	
- Concession de 30 ans pour une tombe double	320.00	320.00	
- Concession perpétuelle pour une tombe simple	480.00	480.00	
- Concession perpétuelle pour une tombe double	960.00	960.00	
- Caveau cinéraire concession 15 ans	480.00	480.00	
- Caveau cinéraire concession perpétuelle	960.00	960.00	
- Columbarium concession 15 ans	960.00	960.00	
- Columbarium concession perpétuelle	1 920.00	1 920.00	
<b>D) DROITS DIVERS</b>			
- Emplacement pour manège (exonération pour la kirb)	48.00	50.00	
- Forfait annuel de stationnement	48.00	50.00	
- Redevance pour occupation des sols EDF	200,00	Indice du coût de la construction	
- Redevance pour occupation des sols France Télécom	712,63		

	2017	2018
<b>E) FORFAIT ET REDEVANCE DE BRANCHEMENT</b>		
- Forfait TTC de branchement A.E.P.	1 300.00	1 300.00
- Participation TTC pour Assainissement Collectif (PAC)	1 140.00	1 140.00
<b>F) PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE</b>		
- Stère de CHENE l'unité TTC	50.00	50.00
- Stère de HETRE l'unité TTC	52.00	52.00
- Stère de CHARME l'unité TTC	52.00	52.00
- BIL le m <sup>3</sup> TTC	47.00	47.00
<b>G) PRODUIT DES CHASSES</b>		
- Lot n° 1 : WAECHTER Marc	1 517,87	+ Indice du fermage : <b>- 3,02 %</b>
- Lot n° 2 : KELHETTER René	5 160,75	
- Lot n° 3 : KELLER Richard	7 437,55	
- Chasse réservée du Strohnhof (KELHETTER R.)	1 602,58	
- Chasse réservée GFA du Lutterbach (GRAFF)	12,70	
- Chasse réservée du lieudit « Bergs » (KIEFER G.)	360,62	
- Chasse réservée du Langenwald (MAIER J.J.)	37,36	
<b>H) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>		
- Carte de lecteur « Livres » pour un Adulte	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Adulte	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres » pour un Enfant (-18 ans)	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Enfant	Gratuit	Gratuit
- Amende pour retard de restitution	15.00	15.00
<b>I) ACCUEIL PERISCOLAIRE « Les Ecureuils »</b>		
- Prix du repas	5.10	5.20
- Prix de référence de l'heure d'accueil	1.15	1.20
<b>J) LOTISSEMENT « La Colline du Hohberg »</b>		
- Prix TTC de l'are	4.200,00	4.500,00



## 1. Orientations budgétaires 2018

Les mesures d'économie de fonctionnement mises en œuvre au cours des dernières années sont reconduites sur l'exercice 2018.

D'autres pistes sont mises à l'étude :

- Négocier au mieux le renouvellement des contrats aidés
- Réduire l'intensité de l'éclairage public avec la pose d'ampoules à leds
- Optimiser l'éclairage de l'ancien stade
- Déposer l'éclairage public du chemin d'accès aux terrains de tennis
- Anticiper le départ en retraite du secrétaire de mairie...

Les investissements suivants ont déjà fait l'objet d'une délibération de principe :

- Renouvellement de la signalisation routière (signalisation des nouvelles rues du lotissement, remplacement de la signalisation routière verticale, panneaux indicateurs des commerces et services...)
- Aménagement de chemins d'exploitation et d'aires de retournement en forêt communale
- Révision du POS en PLU en application des contraintes réglementaires
- Viabilisation d'un lot de 4 à 6 terrains du lotissement du Hohberg
- Travaux d'extension du cimetière

Le projet 2018 suivant pourrait bénéficier d'une subvention au titre du contrat départemental (taux de 38 % dans la limite de cent mille euros) :

- Réfection de l'enrobé de voiries communales par ordre de priorité (dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 265.000,- €) : rue des Alliés, rue de l'Etang, rue de la Fontaine, rue de la Gare...

Les principaux projets d'investissement porteront sur les thèmes suivants :

- Amélioration de l'efficacité énergétique de l'ensemble de l'éclairage public par la pose de lampe à leds (rue et impasse des Lilas, place et parkings de la Gare, rue de la Mairie, éclairage de l'ancien stade, etc ...),

- Aménagement paysager de la décharge de gravats et des abords de la route départementale RD 237 en lisière de forêt,
- Aménagement paysager des abords de l'ancien atelier avec création d'un site de collecte et de broyage des déchets verts,
- Mise en œuvre d'une politique active de valorisation de l'habitat au cœur du village, qui passerait par l'acquisition de maisons anciennes extrêmement vétustes, la démolition de ces immeubles avant revente sous forme de terrain à bâtir... Les bâtiments les plus sinistrés et menaçant ruine feront l'objet d'une expertise pour évaluer leur dangerosité pour la sécurité publique,
- Acceptation de la récente proposition des Domaines visant à permettre à la commune de devenir propriétaire des terrains de la « Cité » en l'état pour un prix à définir... Mais vu le coût de dépollution du site et de démolition des bâtiments vétustes, le prix de cession sera proposé sur la base de l'euro symbolique.

## 2. Enquête du forage du Tiefgraben

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de déclaration d'utilité publique du forage d'eau potable du Tiefgraben.



L'enquête publique préalable à ce projet se déroulera en mairie d'Oermingen du 08 janvier au 07 février 2018. Le dossier de consultation et les registres d'enquêtes sont tenus à la disposition du public et le commissaire enquêteur tiendra plusieurs permanences.

### 3. Règlement de la décharge de gravats et de déchets verts

Diverses hypothèses sont débattues par les conseillers municipaux :

- Conditions d'accès de la décharge de déchets inertes (RD 237) :
  - ✓ Accès autorisé pour les seuls déblais (terre végétale et terrassement)
  - ✓ Interdiction de déposer des matériaux recyclables (gravats, pierres...)
  - ✓ Accès réservé aux professionnels autorisés (Ets de travaux publics)

Avec engagement de :

- Signer une charte d'engagement
  - Déposer que des déblais issus de chantier réalisé sur le seul ban communal
  - Extraire tous les déchets non autorisés avant nivellement
  - Nivelier les apports à la fin du chantier
- Conditions d'accès à la déchetterie communale (Atelier) :
    - ✓ Accès réservé aux particuliers pour le dépôt de déchets verts et de ferrailles
    - ✓ Interdiction de déposer des objets encombrants ou des pneus
    - ✓ Accès interdit aux professionnels

Ce point sera à nouveau débattu lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

### 4. Cession des logements de la Cité

Cet ensemble immobilier a fait l'objet d'une décision ministérielle portant déclaration d'inutilité du terrain au Ministère de la Justice et de déclassement du domaine public de l'Etat permettant sa remise au service des Domaines pour aliénation.

La cession de ce bien sera prochainement soumise à la commune dans le cadre du droit de priorité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Confirmer son intérêt pour l'acquisition de ce bien immobilier par l'utilisation de son droit de priorité,
- Solliciter une cession à l'euro symbolique,
- Charger Monsieur le maire de la défense des intérêts de la commune.

### 5. Inventaire des maisons vétustes ou inoccupées

Monsieur le maire dresse la liste des maisons vétustes ou inoccupées implantées sur le ban communal, n'ayant pas encore fait l'objet d'un projet de rénovation ou de cession. Actuellement, 31 maisons sont recensées sans compter les bâtiments de la Cité. Cette liste est tenue à la disposition des porteurs de projet d'acquisition ou de rénovation.

Considérant l'état de vétusté et la dangerosité pour la sécurité publique des bâtiments menaçant ruine suivants :

- 16 / 18 rue des Alliés,
- 26 rue des Alliés,
- 4 rue des Romains,



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'engager une procédure de péril imminent pour les trois ensembles immobiliers précités et sollicite la désignation d'un expert pour dresser un état du bâtiment et proposer les mesures à prendre pour mettre fin à l'imminence du péril,



### 6. Bilan de la dématérialisation des actes du conseil municipal

Le conseil municipal décide de généraliser et pérenniser la procédure de dématérialisation des supports adressés aux conseillers municipaux avec effet immédiat.

## 7. Divers

### • Gestion des ressources humaines

Monsieur le maire évoque la liste des contrats aidés arrivant à échéance au premier trimestre 2018, dont le renouvellement est dépendant de la politique restrictive du gouvernement :

- Mme DEMMERLE Tania, fin de contrat au 08 janvier 2018,
- M. DEMICHELI Guillaume, fin de contrat au 28 février 2018 (non renouvelable),
- Mme LEULLIER Marguerite, fin de contrat au 12 mars 2018.

### • Autres divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Evaluation à prévoir du coût de démolition d'un bâtiment de la cité et de remise en état du site,
- Participation des membres du jury des maisons fleuries à la cérémonie des vœux du maire de Keskastel prévue le jeudi 04 janvier 2018,
- Invitation à la cérémonie des vœux du maire du vendredi 05 janvier 2018...

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

### 1. Comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs 2017 et de gestion du comptable du trésor sont adoptés et les résultats affectés :

- Le budget principal avec un excédent de l'exercice de 108.076,36 €,
- Le service de l'eau et de l'assainissement avec un excédent global cumulé de 13.049,86 €,
- L'accueil périscolaire avec un déficit de l'exercice de 9.698,30 €,
- Lotissement du Hohberg avec un déficit global cumulé de 111.008,47 €.

### 2. Fixation du taux des taxes 2018

Les quatre taxes directes locales sont maintenues à leur taux d'imposition de l'année précédente.

### 3. Adoption des budgets primitifs 2018

Les projets de budgets primitifs sont adoptés en équilibre pour l'Exercice 2018 :

Fonctionnement	
Principal	956.176,36
lotissement	131.008,47
Périscolaire	81.828,30
Investissement	
Principal	950.995,29

### 4. Contrat départemental

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, est approuvé. Les éléments essentiels sont les suivants :

- ✓ les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- ✓ les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- ✓ les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

### 5. Indemnisation d'une stagiaire

Une gratification de 150,- € sera versée à Mme Stéphanie SCHMITT, stagiaire, présente pendant deux semaines du 26 février 2018 au 09 mars 2018 au Périscolaire, dans le cadre de son cursus BAFA.

### 6. Refacturation des contributions au SDIS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Répercuter intégralement le montant des contributions financières par détenu dues au SDIS, qui est de 5.027,56 € au titre de l'année 2018.

## 7. Adoption de devis

Le conseil municipal décide d'adopter le devis de la société HENRI JULIEN, relatif à la fourniture d'un réfrigérateur et de divers matériels de cuisine, pour un montant total HT de 850,- €.

### • Attribution de la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de voiries

Lors du débat sur les orientations budgétaires, le conseil municipal a décidé d'inscrire le projet de réfection des enrobés de plusieurs voiries communales au programme des travaux de l'année 2018.



Le conseil municipal décide de :

- Confier la mission complète de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation de ces travaux de réfection de voiries, au bureau d'études ADL Ingénierie de Woustviller ;
- Accepter le taux de rémunération de cette mission de 4,50 %, déterminé sur la base d'un montant estimatif des travaux de 265.000,- € HT.



## 8. Projet d'implantation d'un parc éolien

Monsieur le maire évoque un projet d'accompagnement participatif, porté par la société OPALE, dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement des énergies renouvelables adaptée au territoire de la communauté de communes de l'Alsace-Bossue.

Il porterait notamment sur l'implantation d'un parc de quatre à six éoliennes sur les points hauts du territoire.



La récente levée de certaines contraintes réglementaires liées aux zones de défense nationale permettrait de concrétiser un projet éolien dans le secteur forestier de la limite communale Keskastel / Oermingen.

Les porteurs du projet souhaitent assurer une présentation de leurs études aux conseillers municipaux des communes potentiellement concernées.

Cette intervention sera assurée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

## 9. Divers

### • Participation aux investissements

Le comité de l'amicale des sapeurs-pompiers ayant validé le principe d'une participation financière à l'achat d'un frigo, le conseil municipal décide de fixer le montant total de la participation de l'amicale des sapeurs-pompiers à 730,- €.

### **1. Présentation du projet de parc éolien**

Monsieur le maire évoque un projet de mise en œuvre d'une stratégie de développement des énergies renouvelables adaptée au territoire de la communauté de communes de l'Alsace-Bossue, qui porterait notamment sur l'implantation d'un parc de 4 à 6 éoliennes sur les points hauts du territoire communal.

La récente levée de certaines contraintes réglementaires liées aux zones de défense nationale permettrait de concrétiser ce projet éolien dans le secteur forestier de la limite communale Keskastel / Oermingen.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- Valide le périmètre de la zone du projet éolien situé sur le territoire de la commune,
- Accepte le principe de développement d'un projet éolien sur la commune avec la société OPALE Energies Naturelles,
- Autorise OPALE Energies Naturelles à lancer les études de développement du projet éolien, sans qu'aucun frais ne soit engagé par la commune,
- Désigne Monsieur le maire, Simon SCHMIDT, Monsieur et Mesdames les adjoints, Paul NUSSLEIN, Katia MICHELS et Marie Anne SCHMITT, comme représentants de la commune dans le comité de pilotage chargé du suivi du projet.

### **2. Gestion des ressources humaines**

- Le contrat aidé emploi avenir de M. Guillaume DEMICHELI est prolongé par un nouveau contrat aidé de type CUI (Contrat Unique d'Insertion), qui est mis en place à compter du 05 mars 2018 au 04 mars 2019.
- Le contrat aidé de Mme Marguerite LEULLIER est remplacé par un nouveau contrat aidé de type CEC (Contrat Emploi Compétences) à compter du 13 mars 2018 permettant de recruter l'intéressée sous contrat à durée déterminée jusqu'au 12 mars 2019.

### **3. Risque de fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire**

Monsieur le maire commente la situation des effectifs prévisionnels de la prochaine rentrée scolaire à l'école primaire, dont le nombre laisse présager un risque de fermeture d'une classe. Le seuil de fermeture est fixé par l'éducation nationale à 78 enfants pour 4 classes.

Selon les dernières prévisions, seuls 75 enfants sont pressentis pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- S'opposer fermement à la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire,
- Solliciter, le cas échéant, l'application de la charte rurale permettant de différer l'éventuelle fermeture d'une classe.

### **4. Tarifs 2018 du service de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le maire, en sa qualité de délégué de la commune de Oermingen au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA, explicite les modifications tarifaires prenant effet au 01 janvier 2018 pour l'eau et l'assainissement.

La Commission Locale a arrêté les nouveaux tarifs 2018 suivants :

- ✓ Eau potable
  - Part fixe : 30,- € / an (tarif inchangé)
  - Part proportionnelle : 1,50 € HT le m<sup>3</sup> (augmentation de 60 cts)
- ✓ Assainissement
  - Part proportionnelle : 1,50 € HT le m<sup>3</sup> (diminution de 65 cts)

Les volumes supérieurs à 1000 m<sup>3</sup> seront facturés à 2,50 € le m<sup>3</sup>.

Le montant cumulé du service de l'eau et de l'assainissement demeure donc inchangé pour les particuliers.

## 5. Adoption de devis

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre de l'élaboration du PLU, il convient de faire réaliser les annexes sanitaires « eau potable et assainissement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le devis du SDEA pour un montant HT de 3.885,60 €.

## 6. Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le maire à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant en capital de 150.000,- € :

- Durée du prêt : un an renouvelable,
- Taux révisable indexé « Euribor 3 mois » (valeur actuelle : -0,33 %) augmenté d'une marge de 0,90 point,

- Remboursement trimestriel des intérêts,
- Remboursement anticipé du capital sans aucune pénalité,
- Paiement des frais de dossier et commissions annexes de 200,- € et d'une commission de non utilisation de 0,10 % ;
- Débloquer les fonds en fonction des besoins.

## 10. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Etudier la faisabilité technique et financière de l'aménagement d'un arrêt bus ferroviaire avec abri en bordure de la route départementale à proximité du parking de la gare,
- Matérialiser un passage piéton supplémentaire au droit de la sortie du parking de covoiturage vers l'accès aux quais de la gare...

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

## 1. Fréquentation du périscolaire

La fréquentation du périscolaire est en constante augmentation ces dernières années, mais il devra néanmoins adapter son offre aux nouveaux rythmes scolaires voire élargir ses plages horaires.



## 2. Nouveaux rythmes scolaires

Après analyse du résultat de l'enquête menée auprès des parents (90 % favorables au retour aux quatre jours), le conseil d'école a proposé de nouveaux horaires d'entrée et de sortie des écoles.

Le conseil municipal a validé le principe du retour aux quatre jours et retenu les horaires suivants :

08 H. 15 à 11 H. 45 et 13 H. 30 à 16 H.



### 3. Risque de fermeture d'une classe

Face au risque de fermeture d'une classe de maternelle, le conseil municipal sollicite l'application de la charte rurale permettant de différer la décision tout en mettant en parallèle tout en œuvre pour accueillir trois enfants supplémentaires à la prochaine rentrée et ainsi atteindre le seuil fixé par l'éducation nationale.

### 4. Fréquentation de la bibliothèque

Le nombre de lecteurs à la bibliothèque semble s'essouffler, malgré la forte implication des enfants des écoles maternelles et primaires. Les CD et DVD ne trouvent plus preneurs...

Les animations (La chasse aux œufs de Pâques, la St Martin) affichent de beaux résultats, mais le nombre de participants aux soirées contes aurait pu ou dû être plus conséquent.

De nouvelles orientations seront mises à l'étude : partenariat avec le lycée Ste Thérèse, mise à disposition de tablette numérique...

### 5. Dématérialisation des actes

Le conseil municipal décide de poursuivre la dématérialisation de ses actes en autorisant la transmission informatique des actes budgétaires et des marchés publics.

### 6. Subvention « Une rose, un espoir »

L'association des motards, organisatrice de l'opération « une rose, un espoir », sollicite la commune pour le financement de l'achat des roses distribuées dans le village.



A l'unanimité moins une abstention, le conseil municipal rejette cette demande de subvention en soulignant le caractère individuel du versement de ce type de dons et ne souhaite pas créer de précédent.

### 7. Règlement de la décharge

Face aux comportements de certains utilisateurs qui considèrent ce terrain comme une décharge publique, le conseil municipal envisage une fermeture totale du site et sa remise en état de prairie.

### 8. Adoption de devis

Les travaux d'extension du réseau d'électricité dans l'impasse des Tulipes sont validés et feront l'objet d'une refacturation au requérant.



### 9. Ouverture d'une villa

La première famille d'accueil prendra possession de son logement dès le début du mois de mai et sera suivi par l'installation d'un deuxième accueillant permettant d'envisager une ouverture imminente de la structure.

### 10. Divers

Un contrat d'entretien des jardins du périscolaire est signé avec un propriétaire de trois poneys « Mini-Shetland ».

Une stagiaire du périscolaire touchera une indemnité de 150,- € pour ses quinze jours de stage.

## SORTIE EN FORET DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal d'Oermingen pour sa traditionnelle sortie automnale s'est déplacé en forêt communale.

Sous la conduite du forestier Stephan Dillenschneider, les élus ont visité plusieurs parcelles concernées par des travaux d'aménagements proposés par les services de l'ONF, comme la mise en place de deux aires de retournement, l'aménagement de chemins empierrés et deux axes de dégagements pour les grumiers.



Ils ont aussi pu se rendre compte de l'importance des travaux réalisés par la communauté des communes d'Alsace-Bossue sur le chemin cyclable, qui traverse le massif forestier communal.

## TRAVAUX DANS LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE



Des travaux de réfection de canalisation ont été nécessaires suite à une inondation du sous-sol de l'école maternelle. Une canalisation était bouchée par des racines d'arbres et liée à la vétusté des tuyaux.

Des arbres ont été abattus et les travaux de rénovation de canalisation ont été réalisés par l'entreprise Rauscher. Un parterre de fleurs est prévu pour embellir l'espace vert.

## STAGE DES OUVRIERS COMMUNAUX

Tout au long de l'année, nos ouvriers communaux suivent des stages de formation organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Au mois de janvier, en accord avec la Commune et l'ONF, le CNFPT a choisi la forêt communale d'Oermingen pour y assurer pendant 6 jours une formation de bûcheronnage en direction des agents de plusieurs collectivités venus de toute l'Alsace.



Dans le cadre de son contrat d'emploi aidé, notre agent communal, Guillaume Demicheli a suivi cette formation.

## TRAVAUX AU CIMETIERE



Commencé début décembre, le chantier d'agrandissement du cimetière a pris un peu de retard dû à une météo peu clémente.

Mais il est sur le point d'être achevé par la pose d'une clôture et l'engazonnement de l'espace funéraire ainsi que la plantation d'une haie de vivaces.

Deux nouvelles rangées supplémentaires ont ainsi été aménagées pour les besoins futurs.

La prochaine étape consistera à procéder à un nettoyage des anciens pavés.

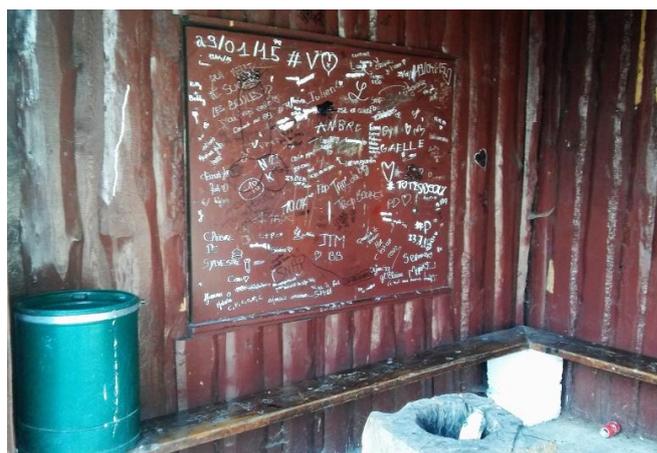
## VANDALISME DE L'ABRI-BUS

Suite à des actes de vandalisme, l'abri bus de la rue de la mairie a été repeint sur demande du lycée pour masquer des numéros de téléphone qui ont été tagués sur les murs.

Ils ont été à l'origine de harcèlement d'élèves.

L'abri bus n'est pas un lieu d'expression libre pour nos jeunes et encore moins un lieu d'affichage de numéro de téléphone, qui pourraient être utilisées à mauvais escient.

Merci de respecter cet espace !



## TRAVAUX AUX COLUMBARIUMS



Après la mise en place d'un 6<sup>ème</sup> columbarium, des travaux d'aménagement paysager sont en cours dans cet espace funéraire, avec la mise en place d'un banc.

L'espace enherbé a laissé la place à un revêtement minéral plus facile à entretenir et aisément fréquentable par temps pluvieux.

## LES ASSEMBLEES GENERALES DE NOS ASSOCIATIONS



L'association des arboriculteurs, s'est réunie au Restaurant du Commerce au cours du mois de janvier.

Le président Bernard Stoffel dans son rapport moral dresse le bilan de l'année écoulée avec notamment les chiffres de la production de l'atelier de jus de pomme.

Cet atelier a permis de produire 30 984 litres de jus en bouteille et 1 520 litres en vrac. Le président souligne que du jus de pomme a été offert aux écoles et différentes associations du village.

L'ensemble du comité est reconduit dans ses fonctions.

Le Président Claude Munsch du **Photo-Club** ouvre la séance avec la présentation du bilan moral 2017 de l'association.

Le président a commenté la participation du club à diverses manifestations, comme la fête de l'oignon en août, la fête d'automne à Sarre-Union et une sortie photo à Saverne pour photographier les illuminations de Noël.



Sous la présidence de Jean-Paul Kirsch, l'**amicale des vétérans du FCO** a tenu son assemblée générale au restaurant de la gare.

Le nouveau comité est renouvelé et comporte 10 membres.

Les activités principales suivantes sont reconduites ;

- pétanque du printemps à l'automne,
- jeux de société en hiver,
- marche « populaire » en avril...

Leur terrain de pétanque sera prochainement équipé d'un banc..

Le Président Claude Anthony de la **Musique Municipale d'Oermingen** ouvre la séance avec le bilan de l'année de l'association.

L'année 2017 marque le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Harmonie Municipale de Rohrbach-Lès-Bitche fondée en 1977 mais également le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Musique Municipale d'Oermingen fondée en 1952.

La prochaine prestation est le traditionnel Tour de Mai qui aura lieu le dimanche 06 mai 2018.



L'amicale des sapeurs-pompiers, placée sous la houlette de Jean-Marie Freymann, utilise ses locaux de la caserne pour tenir leur assemblée générale, en présence de représentants des deux municipalités d'Herbitzheim et d'Oermingen.

En plus des habituels sujets statutaires, les soldats du feu en profitent pour évoquer la situation et le niveau des équipements affectés à leur section par le SDIS.

**L'ASL** a dressé le bilan de l'année écoulée. Le ping-pong, la gymnastique douce, les dons du sang sont les activités principales de cette association. Le comité est reconduit au grand complet en renouvelant également sa confiance au président Robert Beck.

Un satisfecit tout particulier est donné aux organisateurs des cinq dons du sang, dont la bonne fréquentation se confirme



L'assemblée générale des **Coueurs de l'Eichelthal** s'est tenue en présence du maire et devant plus de 30 membres. Dans son rapport, le président Jean-Luc Bachmann, laissait entendre que l'année 2017 était une année de transition concernant les résultats de l'association dans les différentes compétitions.

La satisfaction vient de la nouvelle section de marche nordique créée au cours de l'année. Elle a été placée sous la responsabilité de Cathy Serrier, qui a suivi une formation de coach.

## DES FAITS MARQUANTS du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 et 1<sup>er</sup> trimestre 2018...

### La Kirb et ses photos...

Dimanche 15 et lundi 16 octobre 2017

Au-delà du succès familial et des attractions foraines, la kirb est l'occasion pour le photo club d'exposer ses plus belles œuvres.

Chaque artiste pouvait exposer ses quatre plus beaux clichés et ainsi exprimer toute sa sensibilité. Les exposants sont allés à la rencontre du nombreux public pour leur apporter un éclairage sur leur prise de vue, la technique utilisée pour immortaliser un instantané, les astuces des angles de vue pour faire parler et rendre vivante leur photo...

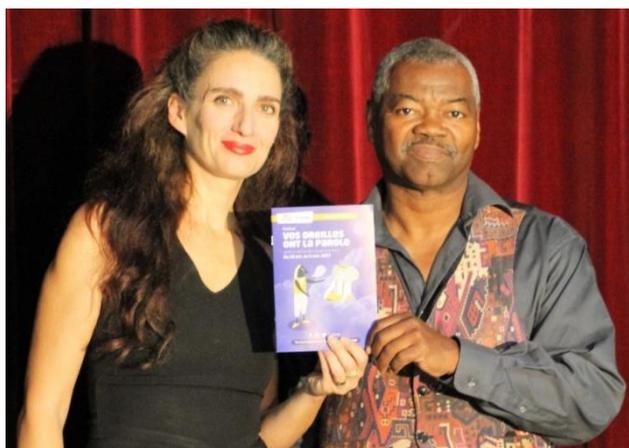


### Soirée conte de la Bibliothèque...

Vendredi 27 octobre 2017

Dans le cadre du festival « vos oreilles ont la parole », la bibliothèque a organisé une soirée conte un peu spéciale.

La conteuse Frida Morrone, accompagnée à la guitare par Serge Tamas, a raconté les tribulations de Charlotte son personnage fétiche qui, pour séduire l'homme qu'elle aime, part à la recherche de l'amour et du plaisir ce qui lui permet au gré de ses rencontres avec divers personnages de découvrir la sensualité qui était cachée en elle.



### Théâtre...

Dimanche 29 octobre 2017

**Usser unkoschte nix passiert...**(A part quelques frais, il ne s'est rien passé) !

Franche rigolade et fous rires ont rythmé cette pièce en trois actes, pleine d'imbroglio autour de plusieurs rendez-vous manqués et de voyages ratés ! Les neuf artistes ont multiplié les quiproquos et les savoureuses et hilarantes répliques.

Cette pièce a été jouée par le « Saageminer Platt Theater », dont plusieurs acteurs et membres sont originaires du village.



## Cérémonie de l'Armistice

Samedi 11 novembre 2017

Après une brève cérémonie au monument aux morts, en raison d'une météo très pluvieuse, le Maire a un peu bousculé le rythme usuel de la commémoration et fait son allocution au Restaurant du Commerce.

Lors du vin d'honneur, le maire a passé la parole à Monsieur REZLER Michel, qui a exposé ses recherches avec Martial DEBES pour retrouver la tombe de Mr Louis WECKER, aïeul de la famille DEBES, tombé au lieu-dit les Eparges lors de la bataille du saillant de Saint-Mihiel.



## Journée Conte de la bibliothèque...

Vendredi 17 novembre 2017

La bibliothèque municipale a accueilli la conteuse Muriel Tholozan pour 2 spectacles.

En matinée devant les enfants du groupe scolaire, elle a joliment interprété le conte « panique dans la bibliothèque » avec l'histoire de Gabin et de sa sœur Muriel, punis pour l'été, avec Mme Patator.

Pour le spectacle du soir, Muriel a partagé avec l'auditoire réuni au centre socio-culturel l'histoire de son bidon de lait qu'elle a acheté dans un vide grenier.

## Le banquet de la Sainte-Cécile...

Samedi 18 novembre 2017

Les membres de la musique municipale d'Oermingen ont rejoint les membres de l'harmonie municipale de Rohrbach-Lès-Bitche à la salle polyvalente de Rahling pour leur banquet annuel de la Sainte Cécile, organisé cette année par l'entente musicale de Rahling.

Après le temps des discours, les membres ont été honorés : pour la Musique Municipale d'Oermingen, Monsieur Denis Sadler, trésorier de l'association locale, a obtenu la médaille argent pour quinze années de service

Toutes nos félicitations !



## Le Banquet de la Ste Barbe !

Samedi 02 décembre 2017

L'alternance en vigueur depuis la fusion des deux amicales a conduit cette année les sapeurs-pompiers au centre socio-culturel d'Oermingen pour leur traditionnelle soirée de leur sainte patronne.

Fort de ses 18 pompiers actifs, le chef de section a dressé le bilan de l'année avant de recevoir les mots de remerciements des élus. Avant la partie conviviale, plusieurs soldats du feu, qui se sont distingués l'année écoulée, ont été mis à l'honneur et récompensés.



## Les Aînés à l'honneur...

Dimanche 10 décembre 2017

Comme chaque année, nos aînés de plus de 65 ans sont conviés pour le repas de Noël organisé dès le 2<sup>ème</sup> dimanche du mois de décembre, soit un peu plus tôt que d'habitude, pour permettre à tous les convives de bien digérer avant les fêtes de fin d'année les bons mets préparés par Paul et servis par l'équipe municipale.

La doyenne du village, Mme FRAT Armande (99 ans) n'ayant pas pu être présente, les aînés les plus âgés, présents cette année dans la salle, sont Madame Emilie Stutzmann (90 ans) et Monsieur Charles Ehrhardt (88 ans).



## Les bons vœux du Maire...

Vendredi 05 janvier 2018

Temps fort de la communication municipale, les vœux du maire sont non seulement l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les projets à venir, mais aussi de mettre à l'honneur certains serviteurs.

Notamment à Théo BLOESING, 1<sup>er</sup> adjoint au maire pendant 17 ans, qui a été nommé adjoint au maire honoraire.

Les trophées du dynamisme sont décernés à Mme Edith Baechelen magnétiseuse installée dans la commune depuis l'automne 2017, ainsi qu'à Mme Céline Weber, kinésithérapeute, et au Lycée professionnel St Thérèse représenté par le président du conseil d'administration Christian Weiherich.



## **Crémation des sapins au groupe scolaire Mardi 09 janvier 2018**

Vif succès cette année lors de la crémation des sapins à l'école, qui offre une solution pratique pour se débarrasser de l'arbre de Noël pendant ses premières aiguilles.

Cette opération de mise à feu se déroule toujours sous l'œil vigilant et attentif de sapeurs-pompiers aguerris.

L'initiative de cette crémation revient aux parents d'élèves et aux enseignants pour renflouer un peu leur caisse de l'école.

La dégustation de vin chaud, jus de pommes chaud et crêpes a été appréciée.



## **Les animations ping-pong de l'école... Janvier-février 2018**

La classe de CE1 et CE2 de l'institutrice Lætitia Balva a été initiée au tennis de table.

Six séances ont été proposées aux enfants durant les mois de janvier et février.

A l'initiative de Messieurs Martial Debes et René Debes, animateurs de la section ping-pong de l'ASL, les efforts des enfants ont été récompensés lors de la dernière séance, par des prix offerts par les commerçants du village et environs.



## **Club de l'Amitié...**

Vous avez entre 40 et 90 ans.

Vous voulez passer un agréable après-midi.

Venez rejoindre le Club de l'Amitié, les premiers mardis du mois, au sous-sol de la salle polyvalente.

Vous seront proposés des jeux de cartes, loto, café, gâteau....

Bref, vous passerez un sympathique moment de convivialité



### Salon Bio et Bien-être...

Samedi et Dimanche 03 et 04 mars 2018

Le premier salon « bio et bien-être » s'est tenu dans notre village à l'initiative de Mme BAECHLEN Edith, magnétiseuse, dont le cabinet est ouvert au 14 de la rue de la mairie.

De nombreux stands étaient installés dans la salle polyvalente pour améliorer la santé psychologique et physique.

Différentes conférences ont été données par les exposants pour renseigner sur le développement personnel.



### LOTO du FCO...

Samedi 24 mars 2018

Salle comble au loto annuel du foot. Tout le monde tente sa chance et espère crier Bingo !

De nombreux lots ont été remportés : séjour week-end, téléviseur, VTT ; home training,, GPS...et divers lots de paniers garnis.

Le président du FCO assurait lui-même le tirage des boules et égrainait les résultats, l'oreille attentive aux bruissements et réactions de la salle qui pouvait s'enflammer à tout moment lors du tirage de la bonne et ultime boule.

Bravo aux plus chanceux !!



### Don du Sang...

Jeudi 05 avril 2018

Bilan de la soirée : 80 personnes se sont déplacées pour faire don de leur sang.

Nous atteignons une moyenne de 75 donneurs par collecte sur l'année.

Merci à l'ASL pour la préparation des repas qui permet d'attirer les donneurs d'Oermingen et des communes avoisinantes.

Rejoignez cette grande famille des donneurs de sang en vous présentant à la prochaine collecte...



## LES ACTUALITES DU LYCEE STE THERESE

### Les gendarmes au lycée St Thérèse.

La BPDJ (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile) a été créée en 1997. Ces interventions se font à la demande du chef d'établissement.

Dans le cadre du harcèlement et du cyber-harcèlement en milieu scolaire, la classe bac pro du lycée technique St Thérèse d'Oermingen a accueilli la chef Fanny Ulrich, qui a parlé pendant une heure avec les élèves de ces phénomènes de société qui constituent souvent un délit.



### Les élus de la Communauté de Communes visitent le lycée professionnel St Thérèse.



Sur invitation de Monsieur Zacharie, directeur du lycée, et de Monsieur Weirich, président du conseil d'administration, les élus de la communauté des communes d'Alsace-Bossue ont visité le lycée professionnel St Thérèse.

Après une rapide présentation de la structure scolaire et des filières de formations du lycée, les élus ont pu visiter les salles de cours et la toute nouvelle cuisine pédagogique où sont dispensés les cours de la nouvelle filière CAP cuisine mise en place à la rentrée 2017.

## DE NOUVEAUX RYTHMES A LA PROCHAINE RENTREE DES CLASSES...

Les rythmes scolaires peuvent à nouveau revenir aux quatre jours de classe...

Selon le sondage réalisé par les parents d'élèves, cette évolution est attendue par 9 parents sur 10 !

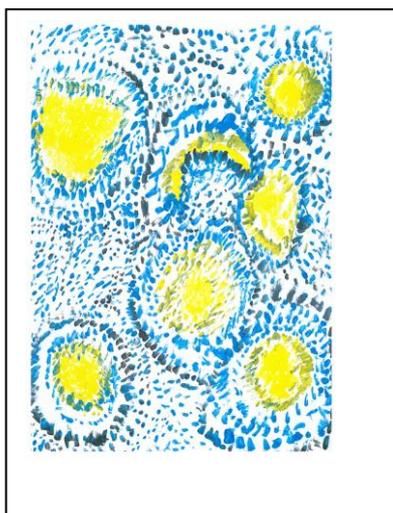
Après avoir pris l'avis du conseil de classe, le conseil municipal a délibéré sur les nouveaux horaires suivants, répartis sur quatre jours, qui s'appliqueront à la rentrée de septembre 2018 :

	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi	08 H. 15	11 H. 45	13 H. 30	16 H. 00
Mardi	08 H. 15	11 H. 45	13 H. 30	16 H. 00
Jeudi	08 H. 15	11 H. 45	13 H. 30	16 H. 00
Vendredi	08 H. 15	11 H. 45	13 H. 30	16 H. 00



**Tous les élèves de l'école primaire d'Oermingen ont participé à un concours d'écriture dont le thème était "CHUT".**

Le projet a démarré par la lecture de l'affiche et les classes ont ainsi réalisé des activités différentes pour finaliser leur production.



Les élèves de la classe maternelle ont inventé une histoire qui parle d'un enfant qui veut dormir. Le titre parle de lui-même: "**Chut, j'aimerais dormir**". Ils ont parallèlement travaillé sur les berceuses traditionnelles et des œuvres d'artistes ( *la nuit étoilée* et *la chambre* de Vincent Van Gogh, œuvre de Piet Mondrian).

Les classes de CP et de CE ont élaboré une écriture à deux classes. Les élèves ont d'abord apporté des images sur le silence et le bruit, puis ils ont effectué une vidéo dans laquelle les appréciations sur le silence et le bruit sont positives ou négatives. Par la suite des scénarios ont été écrits sur le thème du silence mais à travers différents thèmes : la voiture, la musique, l'école, la nature, les jeux,... L'ensemble des scénarios a été mis en scène de différentes manières et le tout est visible sur une vidéo dont le titre est : "**Eloges et critiques du silence**".

Les plus âgés, les élèves de la classe de CM ont également réalisé une production sous forme numérique avec une œuvre créative qui s'intitule "**Les petites histoires sans bruit**". Ce projet a suscité l'enthousiasme de la plupart des élèves et a permis de travailler différents aspects d'une production écrite : de l'idée de départ jusqu'à sa finalisation. Tout comme les élèves de maternelle, une partie des activités était centrée sur des œuvres d'artistes.

Après la remise des productions à l'Inspection des Vosges du Nord, et quelques semaines d'attente, les élèves et les enseignants ont eu l'agréable surprise de découvrir que chaque classe avait remporté le prix de circonscription dans sa catégorie. Une remise des prix aura lieu prochainement. Mais l'histoire continue et nos productions seront acheminées vers Strasbourg où un jury va délibérer pour le concours départemental.

Bravo pour cette belle expérience.....

Extrait d'une des productions:

***Dans la vie, il y a le silence. C'est le blanc.  
Il y a aussi des bruits agréables. Ce sont les couleurs claires.  
Mais on trouve aussi des bruits moins agréables. Ce sont les couleurs foncées.  
Parfois les bruits se mélangent.***

***Tout est une question d'équilibre. Quelques fois il faut réapprendre à faire naître le silence dans le bruit.***

***CHUT !***

## FERMETURE DE LA DECHARGE COMMUNALE DE LA ROUTE DE SARRE-UNION...

Face aux nombreux constats de dysfonctionnement de notre décharge de la route de Sarre-Union, où sont déversés des objets de toute nature : machine à laver, pneus usagés, plastiques et autres emballages, ferrailles, etc... le conseil municipal devrait se résoudre à fermer l'accès à cette décharge.



Malgré toutes nos actions de communication sur le bon usage de cette décharge, il est regrettable de devoir sévir de cette manière, mais notre forêt communale mérite mieux que de devenir un dépôt d'ordures et de dépotoirs d'objet de toute nature...

Vos déblais et autres matériaux de démolition devront donc être acheminés vers la déchetterie intercommunale ou faire l'objet d'une prise en charge par une entreprise de travaux publics pour recyclage.

Ce terrain fera l'objet d'un nivellement complet avec curage du fossé et enlèvement complet des accès.

## ACCES A LA DECHETTERIE LOCALE...

L'accès à la déchetterie située à côté des ateliers municipaux est également mis sous surveillance, pour mettre un terme à des pratiques irrespectueuses de certains.

Quasiment tous les lundis matin voire d'autres jours de la semaine, nos agents communaux découvrent un amas de déchets, jetés au-dessus de la grille ou déposés devant le portail, qui devraient être ramenés à la déchetterie intercommunale.



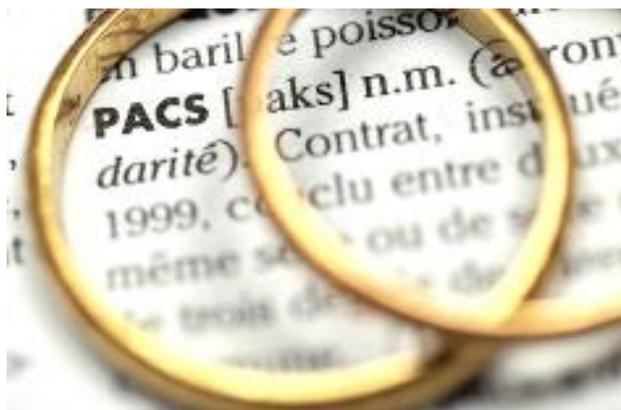
**Rappel : L'accès à la déchetterie est autorisé le samedi pour les seuls particuliers, habitants le village, pour y déposer :**

- Les déchets verts
- La ferraille et les métaux

**Point de vigilance :**

- Dorénavant souriez, vous serez filmés lors de votre passage à la déchetterie !

## Les PACS en mairie...



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle.

Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les signatures des PACS devant l'officier de l'Etat Civil auront lieu les mardis soir, sur rendez-vous, lors de la permanence de la municipalité.

**Rappel :** Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer...

## UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS SOLAIRE...

La gare d'Oermingen vient d'être dotée d'un automate léger à billets SNCF dont l'implantation, sur le passage des voyageurs, est à ciel ouvert afin de capter l'énergie solaire.

Il s'agit d'une expérimentation d'un an visant à tester un nouveau type de matériel, qui pourrait être déployé sur d'autres sites.

Cet automate, nouvelle formule, permet d'obtenir un billet à usage immédiat (ne nécessitant pas de compostage, utilisable au cours de la journée d'achat) sur un nombre de destinations usuelles déterminées, propres aux habitudes de déplacement des clients au départ de la gare d'Oermingen.

Ces billets ne sont ni remboursables, ni échangeables.

Les réductions et tarifs les plus fréquemment utilisés, couvrant une large panoplie de besoins des voyageurs non abonnés, sont proposés, en 2<sup>e</sup> classe.

L'automate léger accepte le paiement par carte bancaire (avec ou sans contact) et pièces (en faisant l'appoint car il ne rend pas la monnaie).



## LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION....

La réforme de la taxe d'habitation devrait concerner 80 % de Français...

Ce dégrèvement, qui n'est pas une exonération, signifie que l'Etat prend la place du contribuable et continue d'abonder les ressources fiscales de la commune.

Mais à ce jour, il n'est pas déterminé qui devra prendre en charge les éventuelles augmentations de taux décidées par les collectivités.

Il n'est donc pas à exclure que les bénéficiaires de cette réforme pourraient continuer à payer de la taxe d'habitation correspondants à ces augmentations, alors qu'ils s'attendent à ne plus rien payer. Affaire à suivre...



Siégeant à la commission des finances, le sénateur du Bas-Rhin, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, a réalisé une simulation de l'impact de cette réforme pour les habitants du département.

Les estimations pour Oermingen sont les suivantes :

- Nombre de foyers soumis à la TH : 425
- Nombre de foyer exonéré : 70
- Nombre de nouveaux exonérés : 286

Soit un total estimé de 356 foyers exonérés, ce qui représente 83,76 % du nombre de foyer.

## DES AIDES A LA RENOVATION DE VOS MAISONS....

Vous avez un projet de rénovation des façades ou de la toiture de votre maison d'habitation,

La commune vous soutient financièrement...

Le dispositif d'aide à l'habitat permet aux propriétaires de bénéficier d'aides financières de la commune, à hauteur de 3,81 € par m<sup>2</sup> de façade ou de toiture visible de la voirie principale.

Les travaux financés et les modalités de calcul de la subvention sont les suivants :

Nature des travaux	Aide de la Commune
Les peintures et crépissage des façades	3,81 € / m <sup>2</sup>
La toiture	3,81 € / m <sup>2</sup>

Conditions :

- La maison doit être construite depuis au moins 25 ans,
- Ce type de travaux n'a pas bénéficié d'une aide au cours des 25 dernières années,
- La subvention est limitée à un taux de 25 % du montant total de la facture,
- Le montant de la subvention est limité à près de 900,- €.

Disponible en mairie, le formulaire de demande d'aide, dûment complété et signé, devra être accompagné d'un devis détaillé des travaux et un relevé d'identité bancaire.

**Très important : Le dossier de demande de subvention doit toujours être déposé, avant le commencement des travaux, au secrétariat de la mairie.**

26<sup>ème</sup>

# ZIEWELFESCHT



**ROBIN  
LEON**

**CORINNE  
FRECH**



## FETE DE L'OIGNON



**4 / 5 AOUT 2018**

## LES MANIFESTATIONS des prochains mois...

Samedi 05 mai  
**Soirée Asperges**  
Football club

Dimanche 06 mai  
**Tour de Mai**  
Musique Municipale

Dimanche 06 mai  
**Concours de pêche**  
Association Arboricole

Mardi 08 mai  
**Cérémonie de l'Armistice**  
Commune

Dimanche 13 mai  
**Marche gourmande**  
Paroisses

Sam/Dim 02 et 03 juin  
**Pizzas / Flamms**  
Amicale sapeurs-pompiers

Samedi 09 juin  
**Marche populaire**  
Amicale sapeurs-pompiers

Dimanche 10 juin  
**Duathlon Alsace-Bossue**  
Triathlon Oermingen Club

Jeudi 21 juin  
**Collecte de sang**  
C.T.S. et A.S.L.

Vendredi 22 juin  
**Fête des écoles**  
Ecole primaire maternelle

Dimanche 24 juin  
**Tout le village joue au foot**  
Football club

Dimanche 22 juillet  
**Challenge du maire**  
Football club

Sam / Dim 04 et 05 août  
**ZIEWELFESCHT**  
Inter-association (I.A.O.)

Jeudi 16 août  
**Collecte de sang**  
C.T.S. et A.S.L.

Sam / Dim 25 et 26 août  
**Pizzas / Flamms**  
Amicale sapeurs-pompiers

Samedi 01 septembre  
**Les 6 heures de VTT**  
« Laetitia la joie de vivre »

Dimanche 09 septembre  
**Tournoi de pétanque**  
Vétérans du FCO

Dimanche 30 septembre  
**Exposition fruits**  
Association arboricole

## FETE DE L'ARMISTICE DU 08 MAI 2018



**Mardi 08 mai 2018** : Place du Maréchal Leclerc

- 10 H. 00 Rassemblement des sociétés locales,
- 10 H. 15 Lever des couleurs,  
Dépôt d'une gerbe et allocution,  
Défilé...
- 10 H. 30 : Vin d'honneur servi au Restaurant du Commerce.

La musique municipale d'Oermingen et leurs amis musiciens de Rohrbach-les-Bitche animeront la cérémonie et le défilé, sous la protection des sapeurs-pompiers.

Cordiale invitation à tous...

## APPEL AUX PROPRIETAIRES DE LOGEMENTS VACANTS...

Les parents d'élèves et la municipalité vous ont alerté sur le risque de fermeture d'une classe lors de la prochaine rentrée scolaire au motif d'un manque de trois enfants... L'inspection académique dressera fin mai le bilan des inscriptions avant de statuer définitivement sur notre sort lors de leur prochaine réunion de juin 2018

Nous n'avons donc que quelques semaines pour accueillir des enfants supplémentaires dans notre village ! Nous comptons sur la mobilisation de tous...

**Un appel est lancé à tous les propriétaires de logements vacants (appartement ou maison) pour louer ou vendre leur bien dans les meilleurs délais et de préférence à des familles avec enfants en âge d'être scolarisés dans nos écoles...**

# MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE SARRE-UNION



COORDONNEES :

E-Mail : [accueil@ccab.eu](mailto:accueil@ccab.eu)

Tél : 03 88 01 43 43 / Fax : 03 88 01 43 44

14, rue Vincent d'Indy 67260 SARRE-UNION

## Les horaires d'ouverture de l'accueil :

Du lundi au jeudi : 8h00-12h00 / 13h00-17h00 et le vendredi : 8h00-12h00 / 13h00 à 16h00

**Point d'accès numérique à l'accueil (ordinateur, imprimante/scanner) pour toutes vos démarches en ligne**

**(Sous-Préfecture/Préfecture (carte grise, permis...), Pôle Emploi, CAF, MSA, Ameli.fr, ...) avec un**

**accompagnement par l'agent d'accueil.**

## Les permanences :

### Permanences sociales :

● **CAF - Caisse d'Allocations Familiales :**

Tous les mardis de 9 h à 11h30 sans RDV

● **CARSAT service retraite :**

Intervention le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois uniquement sur RDV au 3960

● **CARSAT service social :**

Chaque jeudi de 9h à 12h sur RDV. Pour prendre RDV, appeler 03.88.63.46.88

● **CRESUS :**

Mardi matin sur RDV uniquement. Les RDV sont à prendre à l'accueil de la Maison des Services.

● **BUREAU ACCES AU LOGEMENT :**

le lundi en semaine impaire de 9h à 12h sans rdv

● **CPAM :**

Le mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h sans RDV. Attention le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois la permanence est uniquement ouverte de 8h à 11h

● **ASSISTANTE SOCIALE:**

Prendre RDV au 03.68.33.84.30

### Permanences juridiques :

● **SOS Aide aux habitants :**

Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois sans RDV de 14h à 17h

### Permanences Emploi :

● **PÔLE EMPLOI : Tél : 3949**

**Uniquement service indemnités :**

Le vendredi en semaine paire de 13h à 16h

**Des ateliers numériques pour utiliser les services en ligne de Pôle Emploi sont mis en place. Prendre rdv à l'accueil.**

● **MAISON DES ENTREPRENEURS :**

Intervention le jeudi après-midi, prendre RDV au 03.88.71.15.54

● **MISSION LOCALE :**

Prendre RDV au 03.88.71.10.08

### ● **ASSOCIATION EMPLOI SERVICE :**

Accueil du public tous les matins de 10h à 12h

● **APP :**

Lundi et vendredi, toute la journée

● **ARMEE DE TERRE :**

Dates disponibles à l'accueil

● **INSPECTION DU TRAVAIL :**

3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 13h30 à 15h30 sans RDV

### Enfance :

● **PUERICULTRICE :**

Permanence sans RDV de 8h30 à 10h le mercredi

● **CONSULTATION DE JEUNES ENFANTS :**

Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois sur RDV

● **RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES :**

Prendre RDV au 08.88.00.89.00

### Divers :

● **SDEA :** le jeudi après-midi sans RDV

● **PIG RENOV HABITAT 67 (Cabinet URBAM CONSEIL) :**

Tél. : 03.29.64.45.16

1<sup>er</sup> jeudi du mois de 16h à 17h30, sans RDV

● **INFO ENERGIE :**

1<sup>er</sup> jeudi du mois de 16h à 17h30, sans RDV

Tél. : 09.72.28.95.73

● **ESPACE MULTIMEDIA :**

Ouvert le mercredi de 13h à 17h (ouvert à tous et gratuit)

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALSACE

#### BOSSUE :

Standard: 03.88.01.67.07

Fax: 03.88.01.67.08

Mél: [contact@ccab.eu](mailto:contact@ccab.eu)

Site internet : [www.ccpus.fr](http://www.ccpus.fr)

## INFOS PRATIQUES

### LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE

Rappel des **heures d'ouverture été** de la déchèterie intercommunale de Thal-Drulingen :

- Lundi de 13 h à 18 h
- Mardi Fermé
- Mercredi de 8 h à 12 h
- Jeudi de 14 h à 19 h
- Vendredi de 8 h à 12 h
- Samedi de 8 h à 12 h  
et de 13 h à 18 h

### Le site internet de la commune

Consultez le site internet de la commune :



[www.oermingen.fr](http://www.oermingen.fr)

Mail : [mairie.oermingen@orange.fr](mailto:mairie.oermingen@orange.fr)

## **B I B L I O T H E Q U E** **O E R M I N G E N**

### Les horaires d'ouverture :

**Lundi de 17 h à 18 h30**

**Mercredi de 14 h à 15 h30**

**Vendredi de 17 h à 18 h30**

Tél. : 03.88.00.33.93

Email : [bibliotheque.oermingen@orange.fr](mailto:bibliotheque.oermingen@orange.fr)

### Les horaires d'ouverture de :

#### La Poste communale

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

et le samedi  
de 10 h à 12 h.

Fermeture hebdomadaire :  
le mercredi

#### La Mairie

##### **Secrétariat :**

Du lundi au vendredi :  
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h  
et le samedi :  
de 10 h à 12 h.

##### **Permanence Maire et Adjoint :**

Mardi de 19 h 30 à 21 h 30  
Samedi matin sur RDV (Maire)